



OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE EUROPÉENNE

LA CONTRIBUTION DE L'OEE AU PROJET RSA

Retirement Saving Adequacy

L'effort d'épargne en vue de la retraite est-il
suffisant ?

Mercredi 26 novembre 2014

Les questions structurantes du projet RSA

- Est-ce que les individus épargnent « assez » en vue de leur retraite ? Est-ce que les retraites privées, c'est-à-dire autres que les retraites publiques organisées au sein des régimes de sécurité sociale, remplissent leur rôle de complément des retraites publiques pour mettre à l'abri du besoin les retraités.
- Est-ce que des mesures pour accroître l'épargne en vue de la retraite seraient justifiées par rapport à des objectifs de protection sociale? Leur efficacité suppose-t-elle des formes de ciblage sur des sous-populations particulières?
- Répondre à ces questions suppose tout d'abord de disposer d'un état des lieux juridiques et statistiques de la situation présente et de son évolution au cours des prochaines années. C'est au rassemblement de ces données que s'est attaché l'OEE.

Le démarche retenue par l'OCDE

- Distinguer plusieurs cohortes de population et pour chaque cohorte effectuer des prévisions de leurs futurs revenus d'activité et de leurs retraites futures. Nous distinguons ici deux cohortes: les individus proches de la retraite (les 55-64 ans) et les individus en milieux de carrière (les 35-54 ans).
- Mesurer l'efficacité du système de retraite en niveau de revenu absolu et en taux de remplacement selon trois groupes de revenus en distinguant :
 - les bas revenus: 20% des individus ayant les plus faibles revenus
 - Les hauts revenus: 20% des individus ayant les hauts revenus
 - Les revenus intermédiaires: 60% de la distribution restante

Les calculs de l'OEE

- Les simulations ont été effectuées à partir de données mises à disposition par l'INSEE : le modèle Destinie et l'enquête Patrimoine 2009-2010.
- Ces données fournissent individu par individu: les revenus d'activité et les retraites du premier pilier, ainsi que les droits constitués auprès des régimes du deuxième et du troisième pilier à fin 2010, sur un échantillon représentatif de la population française.
- Par micro simulation, les droits à retraite du deuxième et troisième pilier qui seront acquis à l'avenir ont été calculés au niveau individuel.

Les hypothèses économiques

- Ces calculs sont très sensibles aux hypothèses économiques, car ils impliquent des projections à 30 ans au moins (2009-2039).

Scénario / hypothèses	Taux de croissance de la productivité	Taux de chômage	Comportement de départ à la retraite
<u>Scénario optimiste</u> : scénario macroéconomique A prime du COR	2% (à partir de 2025)	4,5% (à partir de 2025)	A l'âge d'annulation de la décote
<u>Scénario intermédiaire</u> : Scénario macroéconomique B du COR	1,5% (à partir de 2025)	4,5% (à partir de 2025)	Départ au taux cible lorsque la personne est en emploi ou au taux plein lorsque la personne est au chômage ou inactive
<u>Scénario pessimiste</u> : scénario macroéconomique C prime du COR	1% (à partir de 2025)	7% (à partir de 2025)	Départ à la retraite lorsque le taux plein est atteint

- Sur la durée, un écart de 1 % par an entre la revalorisation des retraites et la progression des salaires entraîne une variation de l'ordre de 15% au moins sur le taux de remplacement pour la dernière génération.
- Les résultats du scénario intermédiaire sont présentés.

Les résultats obtenus

- Le diagnostic de Destinie : une baisse des niveaux de remplacement ...
- Les micro-simulation de l'OEE : ... compensée par la montée en charge du deuxième et du troisième pilier...
- ... Mais un impact limité sur les cas de pauvreté des personnes âgées, notamment pour les générations actuellement proches de la retraite.

Le diagnostic de Destinie (1)

- La modèle Destinie annonce une baisse des taux de remplacement du premier pilier, c'est-à-dire du montant des pensions comparées au dernier revenu d'activité. Les individus proches de la retraite vont avoir un taux de remplacement moyen de 65,7% alors que les individus en milieu de carrière auront en moyenne 61,8% de leur revenu lorsqu'ils partiront en retraite. Ces pourcentages sont très différents selon les niveaux de revenu.

Revenus de fin d'activité	55-64 ans	35-54 ans
Moins de 21 000 euros par an	108,3%	87,0%
De 21 000 euros à 45 300 euros	57,5%	56,8%
Plus de 45 300 euros	55,0%	49,7%
Ensemble	65,7%	61,8%

Le diagnostic de Destinie (2)

- Si on se limite aux revenus fournis par le premier pilier dans une approche individuelle, le pourcentage de personnes qui perçoivent des revenus inférieurs au seuil de pauvreté est élevé et est de l'ordre de 20%.
- Pourcentage de personnes ayant un revenu du premier pilier inférieur au seuil pauvreté

Revenus de fin d'activité	55-64 ans	35-54 ans
Moins de 21 000 euros par an	70,6%	72,4%
De 21 000 euros à 45 300 euros	13,6%	11,0%
Plus de 45 300 euros	0,6%	1,2%
Ensemble	20,2%	22,1%

L'apport des régimes des deuxième et troisième piliers

- La montée en charge progressive de ces régimes, souvent de création récente, est significative puisque en moyenne leur poids va plus que doubler entre ce qu'ils représentent pour les individus qui sont proches de la retraite et ceux qui sont en milieu de carrière. Ce poids reste faible, mais compense toutefois les deux tiers de la diminution des taux de remplacement du premier pilier.

Taux de remplacement moyen	55-64 ans	35-54 ans
Moins de 21 000 euros par an	2,0%	5,2%
De 21 000 euros à 45 300 euros	1,7%	4,3%
Plus de 45 300 euros	1,6%	4,4%
Ensemble	1,7%	4,5%

L'apport des régimes des deuxième et troisième piliers

- Le pourcentage de bénéficiaires ayant au moins un produit du deuxième ou du troisième piliers.

% de bénéficiaires	55-64 ans	35-54 ans
Moins de 21 000 euros par an	31,8%	45,3%
De 21 000 euros à 45 300 euros	26,6%	38,6%
Plus de 45 300 euros	42,4%	47,8%
Ensemble	31,4%	41,7%

L'apport des régimes des deuxième et troisième piliers

- Montants moyens des pensions apportés par les deuxième et troisième piliers

	55-64 ans	35-54 ans
Moins de 21 000 euros par an	230€	620€
De 21 000 euros à 45 300 euros	530€	1 240€
Plus de 45 300 euros	1 165€	3 140€
Ensemble	640€	1 455€

- Montants moyens des pensions apportés par les deuxième et troisième piliers (uniquement pour les personnes ayant au moins un produit)

	55-64 ans	35-54 ans
Moins de 21 000 euros par an	730€	1 360€
De 21 000 euros à 45 300 euros	1 995€	3 200€
Plus de 45 300 euros	2 740€	6 565€
Ensemble	2 030€	3 490€

L'apport des régimes des deuxième et troisième piliers

- Plus que le revenu, c'est la catégorie socio-professionnelle qui est discriminante.

Montants moyens annuels	55-64 ans	35-54 ans
Employés du secteur privé	535€	1 445€
Employés du secteur public	450€	725€
Travailleurs indépendants	1 316€	3 287€
Ensemble	640€	1 455€

Montants moyens annuels (individu ayant au moins un produit)	55-64 ans	35-54 ans
Employés du secteur privé	1 720€	3 460€
Employés du secteur public	1 910€	2500€
Travailleurs indépendants	2 900€	3 950€
Ensemble	2 030€	3 490€

L'apport des régimes des deuxième et troisième piliers

- Un impact limité mais plus important qu'on ne le pense souvent. Cet impact est obscurci par la multiplicité des dispositifs, et la multiplicité des prestataires. Les bénéficiaires peuvent s'y perdre.

2 ^e Pilier	55-64 ans	35-54 ans
PERCO	90€ / 1 460€	330€ / 2 850€
Articles 83 / 82	165€ / 1 405€	640€ / 5 085€
Articles 39	16€ / 5 480€	14€ / 5 655€

3 ^e Pilier	55-64 ans	35-54 ans
PERP-PEP	90€ / 2 600€	155€ / 3 315€
Madelin	245€ / 3 020€	675€ / 4 930€
Prefon	55€ / 1 425€	70€ / 2 005€

Les prestations des deuxième et troisième piliers des personnes à faible revenu

- Les personnes ayant une retraite du premier pilier inférieure à 1000 € par mois ont moins souvent des prestations des deuxième et troisième piliers, et ces prestations sont d'un faible montant mensuel. Le pourcentage de bénéficiaires et le montant moyen augmentent dans la projection effectuée.

	55-64 ans	35-54 ans
Bénéficiaires de prestations des piliers 2 et 3	21,5 %	41,3 %
Montant moyen mensuel de la prestation	24 euros	67 euros

Les régimes des deuxième et troisième piliers ont un faible impact sur la pauvreté pour les générations proches de la retraite

- Le modèle Destinie montre qu'un pourcentage significatif de retraités ont des faibles revenus : si on ne prend en compte que les retraites de base, le pourcentage de retraités ayant un revenu inférieur à 1000€ par mois est 23 % pour les générations en milieu de carrière. La prise en compte des piliers 2 et 3 fait baisser ce pourcentage de 2,4 points. Pour les générations proches de la retraite, l'impact est plus faible.
- L'effet croissance des revenus est plus fort que l'effet baisse des taux de remplacement.

Pourcentage de faibles retraites	55-64 ans	35-54 ans
Pilier 1	21,1 %	23,1 %
Prise en compte des piliers 2 et 3	- 0,5 point	-2,4 points
Trois piliers	20,6 %	20,7 %

Conclusion

CE QUE MONTRE LES SIMULATIONS EFFECTUÉES:

- Le poids en France des deuxième et troisième piliers est sans doute plus important que ce que l'on croit généralement et il devrait augmenter au cours des 30 prochaines années si les tendances actuelles se poursuivent.
- Cependant la généralisation de ces dispositifs est loin d'être acquise.
- Leur diversité, superposée à la complexité du premier pilier fait qu'il est difficile d'en apprécier l'efficacité sociale.